

ANNEXE :
Contenu du dossier du prix de restauration FHS/CPJF

Après avoir été approuvés par l'association régionale de parcs et jardins, les dossiers de candidature doivent être adressés **avant le mois d'avril** au siège du CPJF bureau@cpjf.fr.

Une présentation PowerPoint sera faite en collaboration avec le candidat, à partir des informations et documents communiqués.

C'est l'outil de présentation qui sera projeté lors du jury de présélection.

Pièces à inclure au dossier :

- Un **formulaire d'inscription**. Il est à insérer rempli en bonne et due forme.
- La **situation géographique** (photocopie d'une carte Michelin).
- Une photo aérienne de l'édifice ou de l'ensemble paysager, si possible.
- Un **bref historique** (sans les différentes alliances familiales mais en notant les événements, anecdotes ou personnages illustres dans l'histoire ou sur le plan local), l'époque de la construction, éventuellement le nom de l'architecte, les différents remaniements architecturaux intervenus, le mode de transmission aux propriétaires actuels.
- Un **plan de masse** sommaire montrant la disposition des bâtiments, jardins et parc les uns par rapport aux autres ainsi que l'implantation des parties à restaurer.
- Une **description de l'état initial**, un résumé des travaux déjà effectués, leurs montants et le mode de financement.
- Un **descriptif des travaux à entreprendre** accompagné des devis correspondants et d'un tableau récapitulatif (nature des travaux, montant, nom de l'entreprise).
- Un **projet de plan de financement** (y compris les subventions et l'apport du propriétaire).
- Des **photographies en HD** avant restauration (les photos après restauration devront être prises, si possible, sous le même angle). Ces photos seront de parfaite qualité et montreront l'extérieur des bâtiments, l'édifice dans son environnement, éventuellement, certains éléments partiels comme un escalier, une tour, un détail sculpté, etc. Certaines montreront précisément les parties à restaurer du bâtiment ou de l'ensemble paysager. Ces photos seront légendées, collées sur papier et insérées dans la pochette du cahier.

NB : Ces photos seront libres de tous droits d'auteur et de reproduction.

La remise officielle des prix a lieu à l'assemblée générale annuelle de l'association qui a présenté le dossier à FHS